



41 rue Thiers  
17000 La Rochelle  
Tél. 05 46 41 06 73  
accueil@christianefaure.fr  
www.christianefaure.fr  
Siret:78134189600020

## RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT 2020/2021

### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MASSIOU

ENFANT : Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

#### Préambule

L'accueil périscolaire est une activité du centre social et culturel Christiane Faure. Il est intégré au projet social de l'association et se réalise sous sa responsabilité juridique, pédagogique et financière. L'activité est déclarée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). L'organisation et le déroulement de l'accueil sont confiés à des animateurs qualifiés, salariés du centre social et culturel, sous la responsabilité du directeur.

#### Les intentions éducatives

L'équipe d'animation met en place des activités en lien avec le projet social du centre social et culturel. Il convient d'éviter l'activisme et d'adapter les contraintes techniques des activités liées au temps périscolaire. Les activités sont adaptées aux capacités de concentration des enfants, notamment en fin de journée. Les activités proposées sont orientées vers le jeu et le loisir.

Des projets en partenariat avec les acteurs du territoire (parcours intégrant des exercices inspirés du yoga, programme PEACE), projet carnaval, la caisse à savon... Autant de participation et d'implication des enfants, permettant de donner du sens et de la cohérence aux animations et laisser les enfants s'appropriier les activités, en respectant leur rythme.

Le projet pédagogique de l'accueil périscolaire est à disposition des familles.

#### Déroulement

Les enfants sont pris en charge dans une salle réservée au sein de l'école dès 7h15, et le soir après l'école, à partir de 16h30.

**Le matin :** Les enfants qui viennent seuls ou qui sont déposés par leurs parents doivent se rendre directement et immédiatement dans la salle de l'accueil périscolaire où un professionnel les attend. Des activités calmes (*lecture / jeux...*) sont proposées aux enfants. À partir de 8h35, les enfants rejoignent la cour et ne sont plus sous la responsabilité de l'équipe d'animation, mais sous celle de l'équipe enseignante.

**Le soir :** Après la sonnerie de 16h30, les enfants se rendent dans la salle. Un goûter leur est servi. L'équipe d'animation propose ensuite des activités. **Il n'est pas du ressort des animateurs d'aider les enfants à réaliser leur travail personnel : les enfants qui le désirent peuvent faire leurs devoirs, mais de manière autonome.**

Les enfants sont confiés aux parents ou aux personnes désignées sur la fiche d'inscription. Ces personnes doivent être âgées de plus de 12 ans.

**Nous demandons expressément aux parents de respecter les horaires d'ouverture de l'accueil** et de veiller à limiter l'amplitude horaire de la fréquentation afin qu'un enfant ne vienne pas de 7h15 à 19h00. **Si aucune personne ne vient chercher un enfant à 19h00, et sans nouvelle des parents ou du tuteur, l'animateur est tenu de contacter l'aide sociale à l'enfance ou les services de police.**

#### Inscription

**L'inscription est obligatoire. Le dossier doit être complet pour pouvoir accueillir l'enfant.**

Il comprend une fiche sanitaire (*qui doit être entièrement renseignée*), le règlement intérieur (*signé et daté*) et une photocopie des pages de vaccination (*complet et à jour*). Il faut également venir avec un n° d'allocataire C.A.F.

**Les animateurs ne sont pas autorisés à prendre en charge un enfant qui n'est pas inscrit.** Si ce cas se présente, l'enfant sera confié au personnel de l'école présent (*enseignants*).

L'inscription s'effectue au centre social et culturel Christiane Faure, 41 rue Thiers, aux heures d'ouverture de l'accueil : de 9h à 12h et de 13h45 à 18h30 du lundi au vendredi.

## Droit à l'image

J'autorise le centre social et culturel à utiliser dans un but non commercial à des fins de communication tout document photo et vidéo sur lesquels moi ou des membres de ma famille pouvons apparaître :

- |  |                              |                              |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Pour ses publications, expositions ou assemblées générales | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Tours de parole ( <i>journal du quartier</i> )             | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Sur son site Internet                                      | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Sur sa page Facebook                                       | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

## Participation financière

L'adhésion au centre social et culturel, **obligatoire**, est de **2€, 6€ ou 12€** selon le quotient familial pour l'année scolaire.

Séries	Quotient Familial	Périscolaire tarif horaire
		<i>La Rochelle</i>
W	De 0 à 409€	0,32 €
B	de 410 € à 449 €	0,46 €
C	de 450 € à 524 €	0,56 €
D	de 525 € à 599 €	0,66 €
E	de 600 € à 699 €	0,86 €
F1	de 700 € à 849 €	0,96 €
F2	de 850 € à 999 €	1,00 €
G1	de 1000 € à 1199 €	1,08 €
G2	de 1200 € à 1399 €	1,14 €
H1	de 1400 à 1649 €	1,22 €
H2	de 1650 à € à 1899 €	1,26 €
L	De 1900 à 2499€	1,36 €
M	De 2500 à 2999€	1,36€
N	De 3000 à 4000€	1,36€
P	4001€ et plus	1,36€
K	Pour non rochelais	Tarif selon QF + 0,40€

**La facture mensuelle est envoyée par mail aux familles. Pour recevoir la facture par courrier une demande écrite est nécessaire auprès de l'accueil du centre social et culturel (mail ou courrier).**

**Les règlements s'effectuent à :**

- L'accueil du centre social et culturel, 41 rue Thiers.
- Au centre de loisirs : Le Noroit, 37 rue Léonce Mailho.

**Toute demi-heure entamée est due.**

**Les animateurs ne sont pas autorisés à prendre en charge un enfant qui n'est pas à jour de son règlement.** Si ce cas se présente, l'enfant sera confié au personnel de l'école présent (*enseignants*).

En cas de non-respect de ce règlement intérieur (*paiement, respect des horaires...*), les enfants ne seront plus accueillis.

Fait à La Rochelle,  
Le

Responsable légal  
M. / Mme \_\_\_\_\_  
Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »